

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

|                          |  |
|--------------------------|--|
| - en exercice            | 29   |
| - présents               | 21 (puis 22, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.46/06.24) |
| - votant par procuration | 7 (puis 6, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.46/06.24)   |
| - absent                 | 1  |
| - total des votants      | 28   |

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 28 juin 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt juin, s'est rassemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Conseillers Municipaux.

Excusés :

|                       |                     |  |
|-----------------------|---------------------|--|
| M. Fabrice LEPAREUX   | qui donne pouvoir à | M. Junior MOUDJIH A FIONG                              |
| M. Omar BELGHACHEM    | qui donne pouvoir à | M. Sébastien MORO                                      |
| M. Johan GONZALEZ     | qui donne pouvoir à | Mme Emmanuelle PATIN                                   |
| Mme Marianne DUHAMEL  | qui donne pouvoir à | Mme Chantal BEAUDOIN                                   |
| M. Jean-Yves GOGNET   | qui donne pouvoir à | M. Patrick CIBOIS                                      |
| Mme Sourayo OUF       | qui donne pouvoir à | Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance) |
| Mme Jennifer BEAUMONT | qui donne pouvoir à | M. Kamel BELGHACHEM                                    |

Absent :

M. Tarek HAMMAN

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Michelle DAJON est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.58/06.24**

**Objet :** Enquête de recensement de la population 2025  
Nomination d'un coordonnateur communal et d'un coordonnateur suppléant

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 27.06.2024

**Délibération n°: D.58/06.24**

**Objet : Enquête de recensement de la population 2025  
Nomination d'un coordonnateur communal et d'un coordonnateur suppléant**

Monsieur BELGHACHEM indique qu'à la demande de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), la commune devra réaliser en 2025, le recensement de ses habitants. La collecte débutera le 16 janvier et se terminera le 15 février.

Les principaux acteurs seront :

- la Direction Régionale de l'INSEE qui nommera, en octobre 2024, un superviseur qui sera le correspondant privilégié de la commune pendant toute la collecte,
- la commune, qui devra nommer un coordonnateur communal, dont la mission sera de préparer et d'encadrer le travail des agents recenseurs, ainsi qu'un coordonnateur suppléant. Chacun pourra également exercer la fonction d'agent recenseur.

Afin d'assurer la préparation, puis la réalisation de l'enquête, il convient de nommer et ce, avant le 30 juin 2024, ces deux coordonnateurs.

Aussi, au regard de e qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 et modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Considérant qu'il convient de nommer, dans le cadre de l'enquête de recensement, un coordonnateur communal et un coordonnateur suppléant,

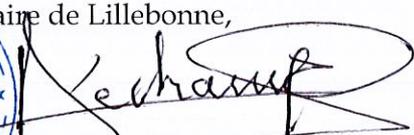
Il est proposé au Conseil Municipal :

- de nommer Madame Sandrine BOINET en qualité de coordonnatrice communale de l'enquête de recensement,
- de nommer Madame Zohra BETTAHAR, en qualité de coordonnatrice suppléante de l'enquête de recensement.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,  
  
Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

  
Michelle DAJON.